

Seul le prononcé fait foi.

Déclaration de la France

Prononcée par Madame Danièle Jourdain-Menninger,

**Présidente de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les
conduites addictives**

59^{ème} session de la Commission des Stupéfiants

Vienne, 14-22 Mars 2016

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Monsieur le Directeur exécutif,

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui.

La France souscrit pleinement à la déclaration prononcée par les Pays-Bas au nom de l'Union européenne.

Nous nous trouvons à la veille d'une étape importante pour la coopération internationale en matière de lutte contre les drogues. La Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies se tiendra le mois prochain, et nous devons profiter de cette 59^{ème} session de la Commission des stupéfiants pour nous fixer des objectifs ambitieux, et définir les moyens d'y parvenir.

La Session extraordinaire sera une occasion unique pour tous les États d'échanger ouvertement sur l'avenir, pour écouter toutes les voix, notamment celles de la société civile, dans un débat ouvert et constructif.

La France souhaite ardemment que lors de cette Session extraordinaire une déclaration commune ambitieuse soit adoptée, afin de marquer une nouvelle mobilisation de la communauté internationale pour prévenir et lutter efficacement contre le problème des drogues.

Monsieur le Président,

Nous connaissons tous les conséquences de la consommation et de l'abus de stupéfiants sur le bien-être de nos sociétés. Les preuves scientifiques démontrent, de manière irréfutable, leurs effets sur la santé des individus, en particulier des jeunes. L'Organisation mondiale de la Santé l'a encore confirmé dans un récent rapport. Nous sommes également tous conscients de la menace que les trafics de stupéfiants font peser sur la sécurité et l'état de droit. Nous assistons à une montée du niveau général de violence, notamment urbaine, à une multiplication des trafics et à une ramification de la criminalité organisée qui fragilisent la stabilité et la sécurité de certains États, voire de régions entières. Le trafic de drogue constitue également un des modes de financement de certains réseaux terroristes.

Le constat est clair et nous devons donc réaffirmer notre détermination commune à prévenir et combattre cette menace à l'échelle mondiale.

Je souhaite ici réaffirmer l'importance de l'approche globale et équilibrée, qui est celle de la France, de l'Union européenne et de nombreux autres pays, car il ne s'agit pas que d'une formule. Nous sommes convaincus qu'il est tout aussi essentiel de prévenir l'usage de drogues, que de lutter contre les trafics et d'assurer une palette complète de soins pour les usagers.

Cette approche globale et équilibrée est plus que jamais d'actualité.

Cette approche est celle prônée par les Conventions internationales.

Je crois profondément que les Conventions des Nations unies constituent le cadre adapté pour lutter efficacement contre les drogues. L'objectif premier de ces Conventions est celui de protéger les individus et les sociétés.

Malgré les différences qui peuvent exister dans les politiques ou les pratiques de nos pays, **ces conventions organisent la réponse de la communauté internationale. Elles nous permettent de faire face ensemble, en renforçant nos moyens nationaux et en facilitant la coopération internationale.**

Ce socle commun doit se conjuguer avec le partage d'un principe fort : le respect des droits de l'homme.

La France rappelle son opposition constante et déterminée à la peine de mort, en tous lieux et en toutes circonstances. Elle appelle tous les États membres à respecter les engagements pris dans la Charte internationale des droits de l'homme des Nations unies. Elle exhorte également tous les États appliquant encore ce châtimeur inhumain à établir un moratoire en vue d'une abolition définitive.

Monsieur le Président,

La France appelle à davantage de coopération internationale, dans tous les domaines. J'en citerai trois.

Premièrement, **dans le domaine du soin.** L'accès des usagers de drogues à des soins appropriés n'est pas un privilège, mais un droit fondamental qui doit être reconnu. Il est dès lors crucial de rendre disponibles dans tous les pays les traitements conformes aux recommandations formulées par la communauté scientifique internationale.

La France a développé de nombreux programmes de réduction des risques, parmi lesquels les traitements de substitution et l'échange de seringues. L'efficacité de ces mesures est avérée : elles ont notamment permis de réduire considérablement les contaminations au virus VIH. La France contribue à promouvoir ces actions, notamment dans le cadre du Fond mondial, et est prête à partager son expérience avec tous les pays qui le souhaitent.

Deuxièmement, **dans le domaine de la coopération opérationnelle pour lutter contre les trafics et les flux financiers illicites qui en résultent.** En amont, en s'attaquant au détournement de précurseurs chimiques nécessaires à la fabrication des drogues et en renforçant notre coopération policière et douanière et en aval, en confortant la coopération judiciaire, afin de confisquer le patrimoine des trafiquants, de lutter contre le blanchiment d'argent et la corruption et de permettre à l'état de droit de prévaloir.

Dans ce domaine aussi, la France soutient des actions de formation et de coopération, notamment dans le cadre de l'ONUSUD, dont je salue ici l'action. Mais nous devons être encore plus proactifs et performants.

La prévention, enfin, constitue un élément crucial de notre arsenal et nous devons nous y engager davantage.

Quel que soit le contexte socio-culturel, nos sociétés présentent une vulnérabilité. Quelles qu'en soient les raisons, l'adoption de comportements à risque, dont la consommation de substances illicites, fragilise nos sociétés.

Ensemble, nous devons donc développer une conception élargie et scientifique de la prévention.

C'est la raison pour laquelle nous organisons, conjointement avec la Suède, l'ONUDC et l'OMS, un événement spécial sur la prévention qui se tiendra le 19 avril 2016, en marge de la Session extraordinaire. Cette initiative sera l'occasion de nous rassembler autour d'un objectif commun : diminuer la présence des drogues dans nos sociétés et baisser les niveaux de consommation et de violence, tout en assurant des soins adaptés aux populations dans le besoin.

Monsieur le Président,

J'exprime le vœu que, malgré nos différences, nous formions un front commun pour protéger la santé, la sécurité et le bien-être de nos citoyens et de nos sociétés.

Nous avons le devoir de nous montrer unis.

Je vous remercie de votre attention./.